



LE MONTAGE ET LA MISE EN OEUVRE D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP) EFFICACE ET DURABLE

2 semaines

 Du 2 novembre
au 13 novembre 2020

 LA ROCHELLE
> France


4 700 €

La prestation pédagogique
par personne, hors transport et hébergement.

OBJECTIFS

- > Appréhender les enjeux d'un partenariat public-privé.
- > Maîtriser les étapes de mise en oeuvre d'un projet de PPP.
- > Préparer les dispositions juridiques adaptées au projet de PPP.
- > Développer les outils de suivi financier d'un projet dans le cadre d'un PPP.

PRESTATIONS PÉDAGOGIQUES

- > Package pédagogique Spécial 40 ans 
- > Repas du midi et pauses-café offerts les jours de formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- > Responsables de la définition des stratégies nationales de développement.
- > Cadres des agences des grands travaux.
- > Cadres des ministères en charge des investissements publics.
- > Responsables au sein des cellules de passation des marchés.
- > Cadres de structures et agences de régulation et supervision de l'exécution des marchés.
- > Conseillers juridiques.

BON À SAVOIR

- > Le terme partenariat public-privé est entendu sous sa forme générique et comprend l'ensemble des types de contrats énoncés dans le programme.
- > Les participants sont invités à apporter leurs documents de travail afin d'enrichir le contenu de la formation par leurs propres expériences.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

Enjeux et identification d'un projet en PPP

- Les différents types de PPP : le PPP concessif (délégation de service public), contrat de partenariat (CP), BEA, etc.
- Les principaux critères d'identification des PPP : les prestations réalisables, la maîtrise d'ouvrage et la rémunération du partenaire, la performance et la répartition des rôles et des risques entre acteurs publics et privés selon le type de PPP.
- Les éléments clés des PPP à prendre en compte pour leur mise en place :
 - mission globale, paiement par la personne publique et objectifs de performance du contrat de PPP,
 - le cas des DSP : la mission de service public et la rémunération liée à l'exploitation.
- L'analyse du droit des États africains et la convergence avec les PPP anglo-saxons : BOT, BOOT, DBFO, etc.

Module 2

La sécurisation juridique d'un PPP

- La préparation de l'option PPP :
 - identification du potentiel de faisabilité d'un projet en PPP,
 - l'évaluation préalable d'un PPP.
- Les procédures de passation des contrats de PPP :
 - les avis et contrôles sur le type de procédure retenue,
 - publicité, mise en concurrence, sélection et attribution,
 - les possibilités de négociations.
- La rédaction du contrat de PPP (convention de DSP ou contrat de partenariat) : prestations, durée, partage des risques, objectifs de performance, loyers, modalités de contrôle, sanctions et pénalités, mise en régie, etc.
- La maîtrise des risques de litiges et de contentieux liés aux PPP :
 - l'objet des litiges et contentieux,
 - le rôle de l'Autorité de régulation,
 - les procédures non contentieuses de règlement des litiges,
 - le recours contentieux.

Module 3

La gestion financière d'un projet dans le cadre d'un PPP

- L'évaluation financière et budgétaire de l'option PPP : l'analyse coûts-bénéfices :
 - coûts de transaction, délais de réalisation, exposition aux risques etc,
 - l'analyse économique et financière du projet : VAN/TRI/ROE,
 - la soutenabilité budgétaire du projet,
 - les modalités de financement et la structuration des sources de financement.
- La prise en compte des aspects financiers dans un contrat de PPP :
 - valorisation financière des clauses de résiliation,
 - cohérence financière des clauses de performance et du système de pénalités,
 - l'importance d'un modèle financier contractuel.